

DECHETS

ORDURES MENAGERES

(voir aussi le MemoDéchets du SEOD 2021)

par ménage : CHF 40.00 + CHF 40.00
par personne physique
(18 ans dans l'année)

bureaux et divers: CHF 90.00

restaurants, magasins, artisans, entrepreneurs,
carrosserie, machines agricoles

Agriculteurs :
autres :

CHF 140.00
CHF 230.00

Sacs taxés 50 sacs par an gratuits pour nouveaux-nés
(dans la commune) jusqu'à l'âge de 2 ans.

Ordures ménagères



6 moloks à disposition

Ramassage des déchets encombrants

ATTENTION!

*Ne seront pas
ramassés :*

**le verre, la ferraille,
les déchets de chantier**

les jeudis suivants : 11 février – 20 mai – 9 septembre – 18 novembre, à partir de 6 h 30

Sont uniquement admis les grands déchets combustibles provenant des ménages privés. Les parties métalliques doivent être enlevées.

Pour rappel : les briques de lait ou de jus de fruits, classeurs, pochettes photos, films plastiques d'emballage ne sont pas autorisés dans les bennes de recyclage. Ils doivent être mis dans les sacs poubelles taxés SEOD.

Les déchets combustibles pouvant être contenus dans un sac de 110 litres ou encore dont les dimensions de l'objet sont inférieures à 50/50/50 cm ne sont pas considérés comme objets encombrants.

Appareils frigorifiques, congélateurs, appareils ménagers

Ils sont repris gratuitement par les commerçants spécialisés sans obligation d'achat, par Caritas ou conduits chez Met Fer SA (heures d'ouverture : lundi-vendredi de 7 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 15 à 17 h 00).

Déchets verts

Les déchets verts peuvent être déposés à la place de compostage de la Fenatte en respectant la propreté du lieu et les deux emplacements distincts destinés :

- 1) aux branchages
- 2) compost de gazon, feuilles et autres

Obligation d'avertir le secrétariat communal

en cas d'abattage d'arbres !

Papier - carton - verre - huiles végétales et minérales - fer blanc - aluminium - vêtements - ferraille

Des bennes sont à disposition à l'écopoint derrière l'école.

Malheureusement, celles-ci ne sont plus accessibles librement. Face aux abus, et malgré ses différents appels, le conseil communal a pris d'autres dispositions.

IMPORTANT

La déchetterie est ouverte

- les mercredis de 18h30 à 19h30 et
- les samedis de 10h00 à 12h00

En présence d'un surveillant

« **Le PET** » est repris dans tous les commerces, ainsi que les « bouteilles de produits de lessive et de savon liquide. Une distinction doit cependant être effectuée (pas de mélange).

« **Le sagex** » ne doit pas être mis dans les sacs poubelle, mais peut être apporté à Caritas Jura rue St-Henri 5 à Delémont 032 422 74 74.

Centres régionaux de déchets spéciaux des ménages

Par exemple : acide, soude caustique, ammoniac, eau de javel, sol-vants, acétone, benzine, dilutifs, produits de nettoyage, vernis, peintures, colles, décapants, antirouille, etc).

A déposer chez :

K+S Entsorgung AG
zone industrielle
Rue St-Henri 2
2800 Delémont
tél. 032 423 16 62

le 3^{ème} mardi du mois de 16 h à 18 h
(en cas de jour férié : report au 4^{ème} mardi du mois)

19 janvier
16 février
16 mars
20 avril
18 mai
15 juin
20 juillet
17 août
21 septembre
19 octobre
16 novembre
21 décembre

D'autres informations plus détaillées peuvent être obtenues sur le site du

SYNDICAT DES
COMMUNES
DE LA REGION
DE DELEMONT
POUR L'ELIMINATION
DES ORDURES
ET AUTRES
DECHETS



www.seod.ch

Comment ça marche?

1. Téléchargez l'application



Scannez le QR code
Obtenez les liens de téléchargement pour Apple et Android



2. Choisissez votre/vos commune(s)



Sélectionnez votre commune parmi plus de **200 communes** référencées.

3. Découvrez



Les informations sur les déchets (selon les consignes de votre commune)



Les points de collecte



Les informations communales



Les tournées (jours, horaires et consignes)



Les autres fonctions (déchets sauvages, votre déchet)

Une question?

Aux heures de bureau
Info déchets
Arc jurassien
0842 012 012
Tarif local

